



Vœux de vos autorités

Avant tout, chères et chers Rocans et Morclans, nous vous présentons nos meilleurs Vœux de Belles Fêtes de fin d'année, vous souhaitons un Joyeux Noël et une Heureuse Nouvelle Année !

Tout au long de l'année 2017, vous avez été témoins de nombreux travaux à Lavey-Village, comme aussi sur les routes de Lavey-les-Bains et de Morcles.

Ces multiples chantiers avaient pour but de : finaliser le séparatif des eaux à la Route du Stand et le bouclage avec Plambuit, créer un nouveau réservoir d'eau pour Eslex, réaliser le séparatif des eaux à la Rue Centrale et à la Route Neuve, remplacer la conduite d'eau potable pour alimenter Lavey-les-Bains, rénover les deux lieux de cultes - protestant et catholique, réparer la soubassement de la route à l'entrée du village de Morcles, ou encore réaliser une « mare - biotope » au réservoir des Fourches.

Par ailleurs, la Commune s'est associée depuis un certain temps déjà au projet AGEPP (Alpine Geothermal Power Production). Ce projet de forage en géothermie hydrothermale, qui a connu un nouvel élan cet été, vise à produire de l'électricité en turbinant l'eau chaude captée dans le sol - une première suisse. Pour sa part, le Canton a poursuivi en 2017 un chantier important sur le territoire communal, celui de la remise en état de la route depuis Lavey-les-Bains vers Morcles. Ce chantier de plusieurs années est maintenant dans sa toute dernière phase.

Et les projets pour 2018 ? Deux sont en cours depuis un certain temps déjà. Le futur aménagement urbain de notre commune, qu'il conviendra de préciser et dont il faudra commencer progressivement la réalisation. Il y aura aussi la recherche de solutions pour intégrer les principes de la nouvelle LAT (Loi Aménagement Territoire) dans le développement futur de Lavey-Morcles.

Et arrivera un autre changement majeur pour notre commune : le départ définitif de l'armée de Dailly après une présence de 125 ans ; il est en principe planifié pour la fin de cette année. Dès que les déterminations de la Confédération et du Canton relatives à l'avenir de ce site seront connues, la Commune devra prendre position et préciser ses visions du futur pour les « hauts » de Morcles.

Ces dossiers prendront probablement un certain temps, car il faudra porter une attention particulière à la qualité de vie des habitants de Lavey-Morcles, aux enjeux de durabilité, au respect de l'environnement comme, aussi, aux nouvelles exigences de mobilité et aux coûts de ces projets.

La Municipalité et le Conseil communal sont bien conscients de la taille de ces enjeux à venir et s'y préparent au mieux, tout en comptant beaucoup sur les jeunes de la Commune. Mais pour l'heure, profitons des temps paisibles de la fin d'année, de calme, de chaleur et d'amitié.

Nous vous souhaitons pour les Fêtes de la joie, « des moments renversants » comme l'a dit le poète vaudois Gilles... et, aussi, « ... de très humbles bonheurs, qui sont là, sous la main, faits de très humbles choses : le parfum d'une rose, un beau regard humain... » .

Manifestations 2018

Date	Qui	Quoi
Lundi 1er janvier	Fanfare	Souper saucisses
Jeudi 11 janvier	Atelier de l'Avenir	Reprise des activités
Dimanche 21 janvier	Ski-Club	Sortie
Vendredi 26 janvier	Municipalité	Réception nouveaux citoyens et habitants
Mercredi 7 février	APPEL	Bricolage masques de carnaval
Dimanche 11 février	Carna-Club	Carnaval
Vendredi 23 février	FSG	Assemblée générale
Dimanche 25 février	Ski-Club	Concours des familles
Mercredi 7 mars	Paroisse protestante des 2 Rives	Assemblée générale
Dimanche 18 mars	Ski-Club	Sortie
Samedi 24 mars	Fanfare	Concert annuel
Mercredi 28 mars	APPEL	Bricolage de Pâques - Chasse aux œufs
Dimanche 1er avril	Paroisse protestante des 2 Rives	Aube de Pâques avec petit déjeuner
Dimanche 6 mai	Paroisse catholique	Kermesse
Dimanche 20 mai	Ski-Club	Rallye
Dimanche 20 mai	Paroisse protestante des 2 Rives	Confirmations
Samedi 9 Juin	Ski-Club	Corvée chalet
Samedi 16 juin	APPEL / Fanfare	Fête au village et concert d'été
Jeudi 21 juin	Fanfare	Assemblée générale
Mercredi 1er août	Roccan's team	Fête Nationale
Dimanche 16 septembre	Paroisse protestante des 2 Rives	Culte du Jeûne Fédéral
Samedi 29 septembre	Ski-Club	Corvée bois
Sam. 29 et Dim. 30 septembre	Paroisse protestante des 2 Rives	Vente de paroisse
Samedi 27 octobre	Ski-Club	Brisolée
Vendredi 23 novembre	Ski-Club	Assemblée générale
Mercredi 28 novembre	Ski-Club	Assemblée des gardiens
Dimanche 2 décembre	Fanfare	Loto
Vendredi 7 décembre	Paroisses	1re Fenêtre de l'Avent
Vendredi 14 décembre	Paroisses	2e Fenêtre de l'Avent
Samedi 15 décembre	Municipalité	Noël des Aînés
Dimanche 16 décembre	Paroisses	Noël des familles au Couvert
Vendredi 21 décembre	Paroisses	3e Fenêtre de l'Avent

En général, l'Atelier de l'Avenir a lieu le jeudi toutes les deux semaines.

Voyage dans le passé Budget pour 1889 (archives communales)

En cette période de Budget 2018, étudions le budget pour 1889.

Recettes		Dépenses	
Intérêts des créances	Fr. 2'100.-	Intérêts de la dette	Fr. 1'400.-
Loyers des bâtiments	Fr. 1'150.-	Cultes et instructions	Fr. 3'600.-
Domaines	Fr. 4'000.-	Entretien des bâtiments	Fr. 500.-
Revenus des forêts	Fr. 10'000.-	Entretien des domaines	Fr. 200.-
Recettes diverses	Fr. 1'000.-	Culture et exploitation des forêts	Fr. 600.-
Total	Fr. 18'250.-	Entretien chemins, fonds et vignes	Fr. 3'000.-
<hr/>		Entretien des fontaines	Fr. 1'000.-
Pauvres		Police mesures contre les incendies	Fr. 300.-
Revenus de la bourse des pauvres	Fr. 570.-	Dépenses diverses	Fr. 2'000.-
Versement de la caisse communale	Fr. 2'230.-	Constructions et reconstructions	Fr. 2'000.-
Total	Fr. 2'800.-	Frais d'administration	Fr. 800.-
<hr/>		Versement dans la caisse des pauvres	Fr. 2'230.-
Dépenses		Excédent de recettes	Fr. 620.-
Enfants en pension	Fr. 800.-	Total	Fr. 18'250.-
Secours momentanés aux nécessiteux	Fr. 200.-		
Pensions aux malades incurables, etc.	Fr. 2'000.-		
Total	Fr. 2'800.-		

Ramassage des ordures 2018

Lavey

Ordures ménagères Tous les vendredis dès 13h
Les sacs taxés officiels sont à déposer au bord de la route **uniquement** le matin du jour de la collecte.

Vendredi Saint

Jeudi 29 mars en lieu et place du vendredi 30

Objets encombrants

Mercredi 14 mars dès 8h
Mercredi 26 septembre dès 8h
A déposer au même endroit que les sacs à ordures.

Ferraille

Mercredi 21 mars dès 8h
Mercredi 3 octobre dès 8h
A déposer au même endroit que les sacs à ordures.

Papiers et cartons

Nous vous rappelons qu'il n'y a plus de ramassage général. Une benne est à disposition toute l'année sur le parking de la salle polyvalente. Le papier peut également être déposé au point de collecte de la STEP et à la déchetterie de St-Maurice

Appareils ménagers

Mercredi 28 mars
Mercredi 10 octobre
Elimination uniquement des frigos, congélateurs, lave-linge et lave-vaisselle. Merci de s'annoncer au bureau communal. Les autres types d'appareils (téléviseurs, ordinateurs, etc.) doivent être rapportés sur les lieux de vente pour recyclage. Ceux-ci ont l'obligation de les reprendre, indépendamment du vendeur initial.

Morcles

Ordures ménagères Tous les jeudis dès 7h
Jeudi de l'Ascension : Mercredi 9 mai au lieu du jeudi 10

Objets encombrants, ferraille, frigos et appareils ménagers Mercredi 8 août dès 7h

Décisions du Conseil communal

En 2017, le Conseil communal a adopté les préavis suivants:

- le 22 juin : Préavis No 07/2017 - rapport de gestion et comptes 2016
- le 22 juin : Préavis No 11/2017 - réfection du mur de soutènement No 129 à Morcles
- le 22 juin : Préavis No 12/2017 - crédit de construction d'une caserne pour le SDIS des Fortifications
- le 29 septembre : Préavis No 09/2017 - fixation des indemnités des autorités pour la fin de la législature 2016-2021
- le 29 septembre : Préavis No 13/2017 - réfection de la conduite d'eau potable aux Martinaux

Les préavis ci-dessus peuvent être consultés sur le site internet de la commune sous la rubrique Autorités – Municipalité.

ABRI PC

De nombreuses habitations disposent d'un abri PC, réglementé ou pas, selon la taille de l'habitation. En 2018, la Protection civile, aidée administrativement par la commune, procédera à un référencement et une mise à jour des données concernant les abris PC. L'objectif de cette mise à jour est de vérifier que le quota d'abris sur le territoire communal est suffisant par rapport à la population et de contrôler la fonctionnalité des abris. Les propriétaires concernés seront informés des visites par courrier.

NATURALISATION

Dès le 1er janvier 2018, la procédure de naturalisation va subir quelques changements :

- Seuls les détenteurs d'un permis C pourront faire la demande de naturalisation
 - L'obligation d'habiter sur le territoire suisse passera de 12 à 10 ans
 - Les connaissances de la langue française devront être certifiées par des tests à l'écrit et à l'oral
 - Le demandeur ne devra pas avoir perçu d'aides sociales durant les 3 dernières années
 - En cas de déménagement, une nouvelle procédure devra être demandée
 - Les demandes pour la famille ne seront plus possibles, il faudra procéder à une demande par adulte
- Pour toute information, vous pouvez vous adresser au Greffe municipal.



OFFRE D'EMPLOI

L'Administration communale de Lavey-Morcles met au concours le poste suivant, accessible indifféremment aux femmes et aux hommes :

Stagiaire MPC

Descriptif général des charges

Gestion des tâches courantes :

- accueil et secrétariat
- gestion de l'information (documents à diffuser, affichages, classement...)
- aide à la comptabilité
- aide au contrôle des habitants

Lieu de travail et entrée en fonction

Lieu : Administration communale de Lavey-Morcles

Entrée en fonction : à convenir

Traitement : selon les tarifs en vigueur pour le poste

Qualités particulières requises :

- Excellente qualité rédactionnelle
- Avoir de l'entregent et de l'aisance dans les contacts
- Etre motivé(e) pour les nouvelles technologies et l'informatique
- Avoir le sens de l'organisation
- Faire preuve d'initiative

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de M. Mentor Citaku, Secrétaire municipal, au No 024 485 12 33.

Les offres, accompagnées d'un curriculum vitae et des photocopies du livret scolaire, doivent être adressées à l'Administration communale, mention « Stagiaire MPC », Rue Centrale 16, 1892 Lavey-Village, **jusqu'au 1^{er} février 2018.**

TRAVAUX

Les inconvénients en lien avec la réalisation de travaux sont inévitables et peuvent être importants suivant le type de travaux. Depuis cet été, vos trajets ont pu être perturbés par les nombreuses déviations nécessaires à l'exécution des travaux sur la Route Neuve et la Rue Centrale (deux axes primordiaux).

Il est difficile de se rendre compte de leur ampleur car ces travaux sont vite enfouis sous terre, ne laissant apparaître que les nuisances. Mais soyez-en assurés, une bonne partie de notre réseau est neuf et nous en sommes très fiers.

Nous tenons à vous remercier pour votre patience et votre compréhension sans lesquelles nous aurions de la peine à mener à bien ces projets. Nous vous remercions également d'avance pour les nuisances que vont occasionner les travaux sur le Chemin de la Tourelle, le Chemin de Rosetan et le Chemin des Borbeux dès 2018.



Voyage dans le passé

Procès-verbal du 1^{er} mai 1879 (archives communales)

Rapport du Garde-police

Ensuite du rapport du Garde-police en date du 21 avril écoulé, ayant trouvé en contravention 9 poules à Lucien Ponnaz dans le verger de Pittet..., la Municipalité prononce une amende de 50 centimes par poule contre le délinquant, il est accordé 3 jours à ce dernier pour recourir, avis y en sera fait.

Une amende de 50 centimes est aussi prononcée contre Ravy Jean-Pierre pour une poule en contravention sur la propriété de Ducret. Idem une amende d'un franc contre Auguste Chesaux pour deux poules en contravention.

En suite d'un autre rapport en date du 23 avril écoulé, le citoyen Charles Chesaux est amendé à 1 franc 50 pour trois poules en contravention.



Zone réservée sur la commune

Dans sa séance du 2 octobre, la Municipalité a décidé de placer la totalité de la commune en zone réservée. Cette décision a été publiée dans la Feuille des avis officiels du 6 octobre 2017.

Une zone réservée, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un moratoire sur les nouvelles constructions, qui ne seront plus possibles pour une période donnée.

A quoi ça sert ?

A l'instar de nombreuses autres communes du canton, le Service du Développement Territorial (SDT) demande à notre commune de réduire sa surface à bâtir excédentaire, en application du plan directeur cantonal. Cette réduction se fera en révisant le plan général d'affectation, actuellement en cours d'examen.

Avec la création d'une zone réservée, la Municipalité poursuit les buts suivants :

Assurer l'égalité de traitement entre tous les propriétaires fonciers.

A ce stade des études, la surface que la commune devra retirer à la zone à bâtir n'étant pas confirmée, cette solution garantit la préservation des parcelles libres de construction qui n'ont pas reçu de permis de construire.

Les projets de transformation de constructions existantes seront autorisés même s'ils augmentent la surface de plancher utile, à condition que les règles du PGA en vigueur soient respectées et que les travaux soient réalisés à l'intérieur du volume bâti existant. Cette zone réservée ne remet par ailleurs pas en cause les permis de construire délivrés jusqu'ici.

Jusqu'à quand est-ce que ça va durer ?

La zone réservée sera maintenue jusqu'à l'adoption définitive du nouveau plan d'affectation, en principe en 2019, voire au-delà.

Et pour la suite ?

Le SDT devra approuver la création de la zone réservée. Ensuite, elle fera l'objet d'une mise à l'enquête et devra être approuvée par le Conseil communal, à l'instar du nouveau plan général d'affectation et du règlement sur la police des constructions qui lui correspond.

Pensez à la Fête des voisins

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous contacter pour organiser la traditionnelle Fête des voisins et nous vous en remercions. Celle-ci a pour objectif de favoriser la rencontre et de renforcer les liens sociaux entre les habitants d'un même immeuble, d'une même allée, qui se côtoient toute l'année sans prendre forcément le temps de se connaître. Cette année, la Fête des voisins aura lieu le vendredi 25 mai 2018, alors n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir du matériel et plus d'information.

Police-population

Savez-vous que nous faisons partie des communes membres du Concept Police-Population ? Le concept Police-Population est une démarche visant à prévenir les actes criminels et à renforcer la collaboration entre la police et la population, tout en respectant la vie privée de chacun. L'objectif du Concept Police-Population consiste à faire en sorte que chaque citoyen apprenne à détecter les situations à risques, qu'il adopte quelques réflexes de base lui assurant une meilleure sécurité, qu'il apprenne à se prémunir contre de possibles actes malveillants et qu'il signale tout fait éminemment suspect à la police. Pour cela, il bénéficie d'informations privilégiées sur les événements survenus dans la commune ou dans le canton, ainsi que des conseils de prévention réguliers.

Ce n'est ni un transfert de tâches policières ni la constitution de milices ou de groupes de délateurs. Il s'agit simplement de favoriser les comportements citoyens pour empêcher les délinquants d'agir.

Si vous aussi vous souhaitez devenir membre, n'hésitez pas à prendre contact avec le Greffe municipal qui vous communiquera toutes les informations nécessaires.



La géothermie à Lavey-les-Bains soutenue par la Confédération

Suite à la conférence de presse du 19 juin dernier à Lavey-les-Bains et consécutivement aux échanges avec la Confédération, cette dernière a confirmé son soutien au projet de géothermie AGEPP (Alpine Geothermal Power Production) et décidé de lui octroyer une subvention de 7,85 millions de francs.



Ce projet qui vise à exploiter et mettre en valeur l'énergie renouvelable fournie par la géothermie à Lavey est innovant et unique en Suisse. Il s'inscrit logiquement dans la politique de promotion des énergies renouvelables de la Stratégie énergétique 2050 fédérale, plébiscitée par le peuple en mai 2017.

Le dossier du projet est actuellement en cours d'étude par le canton de Vaud, pour consultation préalable par les services compétents. Lors de la mise à l'enquête publique, attendue au printemps 2018, une séance d'information destinée à la population sera organisée avec les responsables du projet.

Fondation BVA Arrêt de la transmission des adresses

La fondation BVA (qui emploie plus de 100 personnes en situation de handicap) a décidé de stopper la saisie et l'utilisation des adresses transmises par les communes vaudoises, plus connues sous le nom des « adresses vaudoises ». Cette décision a pris effet le 30 juin 2017. La base de données a définitivement été supprimée en juillet dernier. Pour compenser l'abandon de cette activité, la Fondation diversifie son offre en proposant de nouveaux services tout en continuant à développer ses activités d'impression et d'envoi de mailings tant régionaux que nationaux et en utilisant dorénavant des bases de données externes nationales. Avec la fin de cette pratique, encouragée à ses débuts par le Conseil d'Etat, le Contrôle des habitants ne transmet plus aucune information à but commercial.

Classes de dureté

En Suisse, on distingue six classes de dureté:

Dureté en °fH	Dureté en mmol/l	Appréciation
0 à 7	0 à 0,7	très douce
7 à 15	0,7 à 1,5	douce
15 à 25	1,5 à 2,5	moyennement dure
25 à 32	2,5 à 3,2	assez dure
32 à 42	3,2 à 4,2	dure
42	4,2	très dure

Les duretés mesurées dans notre commune sont :

18° fH Lavey 21° fH Morcles

La Commune de Lavey-Morcles présente une bonne moyenne concernant la dureté de l'eau, car en règle générale plus l'eau est dure, plus il faut entretenir les appareils domestiques (traitements anti-calcaire) et plus il faut augmenter le dosage des lessives.

REPORTER POUR NOTRE SITE INTERNET

La vie d'un journal internet, pour nous le journal Le Rocan, dépend essentiellement de son contenu. C'est pourquoi nous cherchons un ou des bénévoles souhaitant s'adonner à la rédaction de quelques articles de manière régulière ou périodique. L'objectif : informer sur la vie à Lavey-Morcles ou sur tout autre sujet en lien avec la Commune. Si vous vous sentez l'âme d'un reporter, n'hésitez pas à contacter le Greffe municipal pour en discuter.